

Subventions dommageables à la biodiversité : état de la situation dans le Canton du Jura

Céline Robert-Charrue Linder (Verts)

Réponse du Gouvernement

L'étude évoquée a été publiée en 2020. Elle a été portée par le WSL, le Forum Biodiversité Suisse, Birdlife Suisse et Pro Natura Suisse. Elle traite de 162 subventions issues des différentes législations fédérales et ayant un effet négatif, à des degrés divers et selon ses auteurs, sur la biodiversité. A noter que la notion de subvention est traitée au sens large dans l'étude (la non-intériorisation de coûts externes est par exemple considérée comme une subvention). Les subventions étudiées sont accordées dans les domaines des transports, de l'agriculture, de la sylviculture, de la production et de la consommation d'énergie, du développement urbain, du tourisme, de l'évacuation des eaux usées et de la protection contre les crues.

Le Gouvernement répond comme suit aux 3 questions posées.

1. Quelle est la position du Gouvernement sur l'étude "Subventions dommageables à la biodiversité en Suisse" ?

Le Gouvernement n'a pas à prendre position par rapport à une étude menée par une institution scientifique et portant sur des subventions prévues par le législateur fédéral. Il appartient à la Confédération d'évaluer la qualité et les conclusions de cette étude, et d'en tirer les conséquences. Le Conseil fédéral a d'ailleurs chargé l'administration fédérale d'évaluer l'impact sur la biodiversité de huit instruments touchant à l'agriculture, à la sylviculture et à la promotion économique en juin 2022.

2. Le Gouvernement estime-t-il que les résultats de cette étude sont transposables, toutes proportions gardées, à la politique de subventionnement/d'incitation financière du canton du Jura ?

L'étude étant faite au niveau national, ses conclusions sont certainement aussi applicables au territoire cantonal. Le canton du Jura met en effet en œuvre le droit fédéral et la large majorité des subventions sont liées aux programmes et stratégies nationales.

3. Le Gouvernement est-il prêt à analyser, à évaluer et à réviser de manière appropriée les incitations et les subventions cantonales des trois secteurs qui ont un impact le plus fort selon cette étude sur la biodiversité, à savoir les transports, la production d'électricité et l'agriculture ?

Non, le canton n'a pas à agir à ce stade pour un dossier traité et évalué au niveau national. Il n'a d'ailleurs pas les ressources pour s'engager dans une telle démarche très technique et sujette à bien des discussions et controverses.

Delémont, le 25 octobre 2022


Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître